AVIS DE RADIATION

AVIS est par les présentes donné que le Comité sur la sténographie, à sa séance virtuelle du 13 mai 2019, en vertu du devoir lui étant imposé par les articles 11 et 12 du Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes, a prononcé la **radiation** des membres ayant fait défaut d'avoir payé leur cotisation annuelle pour l'année 2019-2020 dans le délai imparti.

Le Comité sur la sténographie a prononcé la radiation des personnes suivantes :

245828-4	M™ Anita Auza
245803-6	M ^{me} Astrida Auza
313050-9	M™ Rachel Sauvé

Montréal, le 13 mai 2019 **Suzanne Baril** Présidente du Comité sur la sténographie